



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 4592

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mesure contenue dans le projet de loi sur la cohésion sociale, dont la dissolution de l'Assemblée nationale a empêché l'adoption en avril dernier, prévoyant de faire bénéficier de la retraite anticipée, avant l'âge de soixante ans, les chômeurs totalisant quarante annuités de versements. Il lui demande si elle envisage de remettre à l'ordre du jour une telle disposition, tant attendue par les personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4592

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3391

Question retirée le : 7 septembre 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)